

S.P.R.B. - B.D.U.  
DIRECTION DES MONUMENTS  
ET DES SITES  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 01/pfu/581447  
Réf. D.M.S. : 2003-0003/02/2015-378PU  
Réf. C.R.M.S. : AA/ /AND-2.45/s.604  
Annexe : Demande de complément d'information

Monsieur le Directeur,

Objet : ANDERLECHT. Rue du Chapelain, 4 à 8. Vieux Béguinage (= ensemble classé comme monument) Restauration de l'intérieur et de l'extérieur, installation d'un système d'éclairage et d'un système de vidéosurveillance. Demande de permis unique (dossier traité par M. P.-Y. Lamy – D.M.S.)

**Demande de complément d'informations**

En son courrier du 28 avril 2017, la Direction des Monuments et des Sites a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 10 mai 2017, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le CoBAT, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance 5 juillet 2017. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copie : BDU-DMS : M. P.-Y. Lamy